



Directives de Bio Suisse pour la production animale en Suisse

4.5 Santé animale

(...)

4.5.3 Utilisation réduite des antibiotiques

En plus des principes formulés au chap. 4.5, les conditions suivantes sont valables:

Pour les premiers traitements, il ne faut utiliser que des antibiotiques qui ne contiennent pas de groupes de principes actifs critiques (céphalosporines de la 3^{ème} et 4^{ème} génération, macrolides et fluoroquinolones).

Exceptions:

- a. Seul un antibiotique des groupes de principes actifs critiques est autorisé pour l'indication concernée et l'espèce animale à traiter.
- b. Un antibiogramme démontre qu'un antibiotique d'un groupe de principes actifs critiques est le seul efficace. Pour les traitements de groupes et les problèmes de troupeaux diagnostiqués par un vétérinaire, la durée de validité de l'antibiogramme est de 3 mois pour la même indication.

Pour les traitements de groupes et les traitements de mamelles, un antibiotique des groupes de principes actifs critiques ne peut être utilisé que si un antibiogramme démontre qu'il est le seul efficace.

4.5.3.1 Échantillons de lait et antibiogramme

Pour le traitement des mamelles, il est nécessaire de prélever un échantillon de lait avant le traitement et soit de l'analyser directement soit de le conserver de manière appropriée pour une analyse et un antibiogramme ultérieurs. L'analyse et l'antibiogramme sont conseillés dans tous les cas, en particulier en cas de mammites subcliniques/chroniques.

Les produits de tarissement ne peuvent de manière générale être utilisés que si une analyse bactériologique en démontre la nécessité. Cela est également valable pour les animaux Bourgeon alpins dans des alpages non biologiques. De plus, le principe actif doit toujours être sélectionné de manière ciblée à l'aide d'un antibiogramme.

4.5.4 Délais d'attente

Les produits pour le tarissement des animaux qui ont des problèmes mammaires sont exceptés du doublement du délai d'attente.

Le Cahier des charges complet de Bio Suisse est disponible sur:
www.bio-suisse.ch > Producteurs > Cahier des charges & Règlements

Journal vétérinaire

Le journal vétérinaire a été complété avec les colonnes « Antibiotiques critiques » et « Antibiogramme disponible ». Nous vous demandons d'en tenir compte lors du remplissage du journal.